

Ittihad Riadhi de Tanger IRT: une société anonyme, avec quels associés ?

Administrateur, ' D . E J 3 30 # : 3 7 3 2018 - 11:25:30

le journal de tanger - abdelhak bakhat

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour de la dernière assemblée générale extraordinaire de l'Ittihad Riadhi de Tanger (IRT), tenue le 15 août 2018, il y avait essentiellement celui du projet de transformation de cette association sportive en société anonyme (SA).

Ladite assemblée a ainsi approuvé, à l'unanimité, les nouveaux statuts du club.

Selon le président de l'IRT, « ce changement permettra au club de diversifier ses partenaires et de renforcer la concurrence, et ainsi améliorer la qualité de la compétition footballistique au Maroc ».

Voilà pour ce qui est du côté théorique qui s'annonce apparemment aisément. Examinons maintenant le volet pratique, sûrement plus ardu.

Juridiquement, la société anonyme est une société commerciale par sa forme quel que soit son objet. Elle est faite pour les grandes entreprises et les associés, appelés actionnaires, ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports. La personnalité juridique de la société est très affirmée, son fonctionnement est étroitement réglementé par la loi 17/95 du 30 août 1996 publiée au bulletin officiel n° 4422 du 17 octobre 1996.

La création de la SA nécessite un capital social minimum de 300 000,00 dirhams, un permis délivré par le ministère de tutelle, un certificat négatif, l'enregistrement, auprès des impôts et une comptabilité, entre autres formalités d'usage.

Le Capital de la SA est divisé en actions négociables représentatives d'apports en numéraire ou en nature.

Mais, le plus important, c'est que la conversion de l'IRT implique l'association minimum de 5 personnes physiques ou morales. Et là, loin de tout aspect sportif ou social, il s'agit d'une question de calcul purement commercial où la confiance et les garanties sont requises.

Dès lors, on se demande avec quels associés sera constituée la société anonyme de l'IRT et comment sera-t-elle gérée, sachant qu'une SA est dirigée par un conseil d'administration ou conseil de surveillance et un directeur comptant 3 à 12 administrateurs, cela outre un commissaire aux comptes.

En fait, l'idée originale n'est pas de l'IRT, mais de la fédération royale marocaine de football (FRMF) qui a échoué dans son pari de voir les clubs de la Botola se constituer en société anonyme, et ce avant le début de la saison 2017-2018 et donc avant la date limite de septembre prochain que s'était fixée l'instance présidée par Fouzi Lekjaa.

Le bureau directeur de la FRMF avait même menacé les clubs d'exclusion du championnat de première division dans le cas où ils ne se constitueraient pas en SA dans le délai imparti.

Ce constat d'échec s'explique par un principal obstacle qui a empêché les clubs de respecter cette deadline, celui du refus du ministère de la Jeunesse et des Sports, de leur octroyer le permis nécessaire considéré comme la clé de sésame leur permettant de constituer leurs sociétés anonymes.

Ce refus est justifié par le fait que le ministre de la Jeunesse et des Sports, Rachid Talbi Alami, n'ait pas validé les statuts de plusieurs clubs, ne les jugeant pas à niveau. Pendant ce temps, la FRMF essaie par tous les moyens de faire pression sur les clubs pour qu'ils se mettent à jour. Il apparaît que la tâche n'est pas aussi aisée qu'on le pense.

L'Ittihad Riadhi de Tanger ferait-il l'exception ? Cela paraît improbable car, à priori, la tâche de l'IRT s'annonce plutôt aventureuse pour le comité actuel dont les membres n'ont aucune expérience en la matière, du fait établi que la

gestion d'une SA est reconnue complexe, lourde et coûteuse. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'aucune étude sérieuse ne semble avoir été faite, qu'on a une tendance à prendre les choses à la légère, et qu'il serait donc encore trop tôt pour se prononcer !

Ceci est d'ailleurs apparu dans les deux assemblées générales successives de mercredi, ordinaire puis extraordinaire où l'on n'a enregistré aucun débat. Le président parlait sans conviction, démontrant une inexpérience criarde. Suivaient des applaudissements venant de tous les coins de la salle. Sans aucun commentaire, aucune remarque, aucune opposition & mais aussi aucune approbation. Les langues ne se délieront que plus tard pour dénoncer, en catimini, de grosses lacunes dans la gestion du club.

Tout cela est donc prometteur de difficultés dans la gestion de la future société anonyme & si jamais elle a lieu.

Toujours est-il que le public Tangérois va scruter l'avenir pour savoir si le président de l'IRT et son équipe vont réellement réussir dans ce que la quasi-totalité des clubs nationaux a échoué jusqu'à présent... Des clubs qui sont pourtant mieux lotis que l'Ittihad Riadhi de Tanger, avec plus d'ancienneté et une présence confirmée dans la Botola & Nous pourrions y revenir dans notre prochaine édition, avec plus de détails.